

Droit de passage – Echange avec le terrain de Monsieur Evesque : Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'intégrer la partie de la parcelle 1068, desservant les propriétés privées, à la voirie communale dans le cadre de la mise à jour prévue en 2014, il n'est donc pas besoin d'accorder un droit de passage

Effectifs service technique : Monsieur BARDOC rappelle la nécessité d'anticiper la gestion du personnel du service technique pour la saison estivale et expose un problème actuel sous-effectif dû à des absences (maladie /congés). Monsieur COTES propose la prise d'un stagiaire du Grand Mas.

Eclairage public crèche intercommunale: Rappel de l'historique et du besoin d'éclairage notamment pour garantir la sécurité des employés de la crèche.

Un lampadaire a été déplacé à Campchestève et un lampadaire a été posé place du marché près des colonnes enterrées qui fonctionnera conjointement à l'éclairage public.

Pour l'éclairage des courts de tennis, il faut une demande de comptage, cependant une solution alternative en reprenant l'électricité des vestiaires peut être envisagée, Monsieur COTES suit le dossier.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le mardi 11 mars à 18h30.

La séance est levée à 20h10.